



**Actualité de la responsabilité des acteurs de la construction  
. La cession de fonds de commerce Le paiement du prix**

Vendredi 27 novembre 2020 de 14H à 18H  
Intervenant: Gérald BETTAN , Avocat au barreau de Paris

LIEU : Salle de formation de la Maison de l' Avocat –  
11 -13, Rue des Mazières à EVRY

ATTENTION : si vous n'avez pas retourné votre bulletin d'inscription  
avec le chèque libellé au nom de la CARPA ESSONNE  
(30 € pour les Avocats du Barreau de l'Essonne et 40 € pour les avocats  
des autres Barreaux) Merci de l'apporter le jour de la formation